



HONORAIRES



HONORAIRES TRANSACTIONS - VENTES

A la charge du vendeur pour un bien d'une valeur TTC. Les tarifs sont les mêmes pour les honoraires de vente à la charge de l'acquéreur, mais dans ce cadre le montant des honoraires sera indiqué dans nos publicités.

2,5 % TTC du prix net vendeur

Il est rappelé que toute publicité est le résultat d'un mandat, avenant au mandat ou délégation de mandat, signé et enregistré dans nos registres des mandats dans lequel les honoraires sont inscrits.

HONORAIRES TRANSACTIONS - LOCATIONS

Pour les baux soumis aux dispositions de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 : PARIS et zone Abis :

Honoraires à la charge du locataire

au taux actuel de la TVA de 20%, étant précise que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale :

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	12 TTC du m2 plafond actuel A.L.U.R pour les zones très tendues (honoraires décomposés en 3 parties : honoraires de visite : 2 € TTC du m2, honoraires de constitution du dossier du locataire : 3 € TTC du m2, honoraires de rédaction du bail : 7 € TTC du m2)
	Pour les autres zones : 10 €/m2 dans les zones au marché locatif tendu (communes où s'applique l'encadrement Duflot des loyers et la taxe sur les logements vacants, hors zone Abis) et 8 €/ m2 dans les autres zones.
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 € TTC du m2

Honoraires à la charge du propriétaire

au taux actuel de la TVA de 20%, étant précise que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale :

Honoraires d'entremise et de négociation	1 mois de loyer charges comprises
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire, de rédaction du bail et d'état des lieux d'entrée	inclus dans les honoraires d'entremise et de négociation

Pour les baux NON soumis aux dispositions de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989

Locaux commerciaux et professionnels	Modalité HT	Modalité TTC	A la charge de :
négociation	20% du loyer annuel hors charges	24%	locataire
état des lieux	400 €	480 €	locataire
rédaction de bail	800 €	960 €	50% bailleur 50% locataire
avenant au bail	450 €	540 €	locataire
Bail de droit commun et baux d'habitation non soumis à la loi du 6 juillet 1989	Modalité HT	Modalité TTC	A la charge de :
Honoraires d'entremise et de négociation		1 mois de loyer charges comprises	chacune des parties : du bailleur et du locataire
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire, de rédaction du bail et d'état des lieux d'entrée		inclus dans les honoraires d'entremise et de négociation	chacune des parties : du bailleur et du locataire
Avenant au bail	450 €	540 €	50% bailleur 50% locataire

HONORAIRES CHASSE D'APPARTEMENT- ACHATS

Honoraires à la charge de l'acquéreur	au taux actuel de la TVA de 20%, étant précise que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale :
	2% TTC du prix de vente

HONORAIRES CHASSE D'APPARTEMENT - LOCATIONS

Honoraires à la charge du locataire	au taux actuel de la TVA de 20%, étant précise que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale :
	1 mois de loyer charges comprises